






## CONDITIONS D'ANNULATION DES PRESTATAIRES ENFANCE CATALOGUE ENFANCE - PRINTEMPS 2024

Les conditions d'annulation dépendent des politiques commerciales de chaque partenaire Enfance. Elles diffèrent donc d'un organisme à l'autre.  
**Tout stage/séjour débuté est dû dans son intégralité.**

Si un parent annule un stage/séjour, **il doit prévenir l'organisme et le SCASC** en fournissant les justificatifs.

**Les retenues et remboursements** éventuels sont gérés par le SCASC. C'est le SCASC qui effectuera un virement crédit au bénéfice du parent ou qui lui demandera un complément de paiement.

**Sans motif valable et sérieux**, le SCASC se réserve le droit d'encaisser 100% du montant du stage/séjour. Dans ce cas, le SCASC demandera au parent le remboursement de la partie subventionnée du stage/séjour.

PRESTATAIRE	COORDONNÉES DES PRESTATAIRES ENFANCE	CONDITIONS D'ANNULATION
	<b>MONDIAL ÉVASION</b> Village Oxyrane La Pignata RN8 - La Petite Bastide 13320 BOUC-BEL-AIR <a href="http://www.lapignata.fr/">http://www.lapignata.fr/</a>	<b>Tout stage commencé est dû.</b>  <b>Après les inscriptions et maximum 48h avant (jours ouvrés) le début du stage, il est impératif de :</b> - <b>prévenir la Pignata par mail</b> : <a href="mailto:base@lapignata.fr">base@lapignata.fr</a> , - <b>lui fournir le certificat médical</b> justifiant des motifs d'annulation du stage.  Dans ce cas les jours d'absence ne seront pas facturés. En l'absence de justificatif, 80% du montant total du stage (transport inclus) sera facturé ainsi que 30€ de frais de dossier.
	<b>ASSOCIATION VACANCES LEO LAGRANGE</b> Centre de vacances 15 chemin Saint-Estève Îles du Frioul 13007 MARSEILLE	<b>L'assurance vous couvre lorsque vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler le stage (avant la date de départ) pour les raisons suivantes (résumé des garanties) :</b> - <b>Hospitalisation</b> du participant, justifiée par un certificat d'hospitalisation, - <b>Maladie</b> , justifiée par un certificat médical, - <b>Décès</b> du participant, de ses ascendants ou descendants en ligne directe (frères, sœurs, père, mère), - <b>Licenciement économique</b> du père, de la mère, ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur.  <b>Pour tout autre motif d'annulation, le stage est partiellement remboursé sans franchise ni frais de dossier mais avec des pénalités selon le délais de prévenance :</b> - <b>de 60 à 45 jours avant le départ</b> : retenue de 25% du prix organisme du séjour, - <b>de 44 à 30 jours avant le départ</b> : retenue de 50% du prix organisme du séjour, - <b>de 29 à 15 jours avant le départ</b> : retenue de 75% du prix organisme du séjour, - <b>moins de 15 jours avant le départ</b> : retenue de 100% du prix organisme du séjour.
	<b>REVE</b> 327 bd Michelet 13009 MARSEILLE	<b>Tout séjour commencé est dû.</b>  Le séjour sera remboursé <b>en cas de raisons médicales ou personnelles graves survenant avant le jour du départ (certificat obligatoire)</b> , selon les modalités en vigueur du prestataire Enfance.  <b>Dans le cas où l'annulation ne résulte pas de l'une des 2 causes précédentes, les retenues sont les suivantes:</b> - <b>1 mois avant le départ</b> : retenue de 30% sur le prix organisme du séjour, - <b>entre 1 mois et 8 jours avant le départ</b> : 80% sur le prix organisme du séjour, - <b>moins de 8 jours avant le départ</b> : montant total sur le prix organisme du séjour.  <b>Avant le début du séjour il est impératif de prévenir REVE :</b> - <b>Par mail</b> ( <a href="mailto:cb@associationreve.fr">cb@associationreve.fr</a> ) en joignant le <b>justificatif d'annulation</b> .
	<b>PROLINGUA</b> 40, rue de Trévise 75009 PARIS Tel : 01.42.46.34.11	Les prix indiqués incluent la garantie remboursement des frais payés (séjour et transport) dans l'un des cas suivants : raison médicale justifiée (maladie, hospitalisation, décès), raison familiale grave, modification tardive de dates d'examen. En l'absence de production d'un justificatif, des frais sont à prévoir : - De 29 à 15 jours avant le départ : 60% du prix. - De 14 à 3 jours avant le départ : 85% du prix. - A moins de 3 jours, en cas d'absence au départ ou d'une impossibilité de voyager (du fait, par exemple, de papiers incomplets) : 100% du prix.
	<b>LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAIL 13</b> 192, rue Horace BERTIN 13005 MARSEILLE Tel : 06.43.64.90.83	L'agent peut, à tout moment après l'inscription et avant la date de départ du séjour, demander la modification ou l'annulation du séjour. En cas d'annulation, des frais peuvent s'appliquer, dans les conditions suivantes :